



*Vue sur l'abbaye de Chancelade avec en fond un ciel bleu et une vue sur des bâtiments annexes; devant, vue sur une prairie et derrière les bâtiments on aperçoit des peupliers.*

URBANISME

## De nouveaux périmètres pour protéger les monuments historiques du Grand Périgueux

La Préfète de la région Nouvelle Aquitaine a créé, par des arrêtés du 8 juin 2020, les périmètres de protection de 31 monuments historiques situés sur le territoire du Grand Périgueux. Ces Périmètres Délimités des Abords (PDA) remplacent les anciens périmètres de 500 mètres autour de s monuments concernés.

*Publié le 01 juillet 2020*

### Les Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Les PDA sont issus d'une proposition de l'architecte des bâtiments de France (ABF), et ont été travaillés en étroite concertation avec les élus locaux (Grand Périgueux et communes). Ils sont spécifiques à chaque monument, délimités à la parcelle sur la base du principe de co-visibilité, et donc plus adaptés à la réalité et aux enjeux du terrain. Le rôle de ces PDA est de protéger le monument et ses abords en donnant un pouvoir de contrôle des projets à l'ABF.

### Où les consulter ?

Ces nouveaux périmètres sont consultables au siège du Grand Périgueux, sur son site internet ([outil de visualisation du Plan local d'urbanisme intercommunal - PLUi](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=0.720627&lat=45.184369000000004&zoom=13&mlon=0.720627&mlat=45.184369) (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=0.720627&lat=45.184369000000004&zoom=13&mlon=0.720627&mlat=45.184369>)), et en mairie. Ils constituent une servitude d'utilité publique qui est annexée au PLUi et qui est opposable à tout projet de nouvelle construction ou de modification d'une construction existante. L'avis conforme de l'ABF sur ces projets est alors obligatoire.

# Contact



URBANISME  
**Service Urbanisme Et Développement Durable**

✉ **Courriel**  
☎ **05 53 35 86 0**  
**0**



1 boulevard Lakanal - BP 70171  
24019 PÉRIGUEUX Cedex

**05 53 35 86 00**

**> CONTACT**